



DUREE

Module juridique : 3 jours (21 heures)

Module économique : 2 jours (14 heures)

Module spécifique : 2 jours (14 heures)

PUBLIC

Elus de la Délégation unique du personnel élargie

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Respecter les spécificités et les attributions de chacune des institutions composant la DUP

Maîtriser les règles de fonctionnement

Connaître les droits et les obligations des élus

METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique

EVALUATION

Test de fin de stage

INTERVENANT

Formateur Consultante en Droit du Travail et Gestion Sociale

LIEU

Chez EvryWare ou sur site Client

Module 1 - Les aspects juridiques (3 jours)

1 - Spécificité : l'exercice conjoint de trois mandats différents

2 - Le tronc commun

- Le fonctionnement de l'institution :
 - Le bureau : le rôle du secrétaire et du secrétaire adjoint
 - Le règlement intérieur régissant le CE et le CHSCT
 - Les réunions
 - Le recours aux experts
 - Les moyens de communication
- Le statut des élus
- La protection spécifique attachée au mandat
- Les heures de délégation
- La liberté de circuler dans et hors de l'entreprise

3 - L'exercice de la fonction de DP

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et/ou collectives
- Être garant du respect des droits et des libertés individuelles
- Être consulté sur un certain nombre de sujets
- Être informé
- Saisir l'inspecteur du travail

4 - L'exercice de la fonction d' élu du comité d'entreprise

- Présentation de l'instance et de ses particularités
 - La personnalité juridique
 - Le rôle du trésorier
 - Le budget de fonctionnement et la subvention pour les activités sociales
- Les attributions du CE
 - Le rôle économique du CE, organe collectif d'information et de consultation
 - Les 3 consultations récurrentes annuelles : orientations stratégiques, situation économique et politique sociale
 - L'information par l'intermédiaire de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES)
 - Les consultations ponctuelles
 - Le déroulement d'une consultation : de l'information à la rédaction du PV
 - La gestion des activités sociales et culturelles

Module 2 – Les aspects économiques des élus au CE (2 jours)

1 - Comprendre les documents comptables communiqués par l'entreprise

- Le compte de résultat : comprendre sa logique et interpréter les différents soldes
- Le bilan : les postes, les capitaux propres et permanents, le fonds de roulement.
- La lecture des comptes et l'analyse de l'évolution de la structure

2 - Respecter les nouvelles obligations comptables des petits CE

- La tenue d'une comptabilité simplifiée
- L'arrêté des comptes annuel
- L'établissement d'un rapport d'activité
- L'information des salariés



DUREE

Module juridique : 3 jours (21 heures)

Module économique : 2 jours (14 heures)

Module spécifique : 2 jours (14 heures)

PUBLIC

Elus de la Délégation unique du personnel élargie

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Respecter les spécificités et les attributions de chacune des institutions composant la DUP

Maîtriser les règles de fonctionnement

Connaître les droits et les obligations des élus

METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique

EVALUATION

Test de fin de stage

INTERVENANT

Formateur Consultante en Droit du Travail et Gestion Sociale

LIEU

Chez EvryWare ou sur site Client

Module 3 - Les aspects spécifiques des élus au CHSCT (2 jours)

Rappel des fondamentaux

- Les 9 principes de prévention
- L'obligation de sécurité de résultat du chef d'entreprise
- Le rôle du salarié dans la protection de sa sécurité et celle des tiers
- La protection des catégories particulière de salariés : personnes handicapées, seniors, salariés en CDD ou en intérim

2 - Les sources d'information

- Les sites à connaître
- Les documentations et les revues

3 - Présentation des acteurs de la sécurité

- Dans l'entreprise : employeur, salariés, les IRP
- Extérieurs à l'entreprise : l'inspection du travail, la médecine du travail, les organismes de sécurité sociales, les organismes techniques : ANACT, INRS, INVS, AGEFIPH, OPPBTP...

4 - Les domaines d'action du CHSCT

- Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité Participer à l'amélioration des conditions de travail
- Etre associé à la recherche de solutions concernant l'organisation matérielle du travail
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires
- Participer à l'analyse des risques professionnels ainsi qu'à celle des conditions de travail.
- Proposer et promouvoir les actions de prévention

5 - Les informations et consultations obligatoires

- Récurrentes : contenu de la consultation – information par la BDES
- Ponctuelles

6 - Les situations particulières

- Les situations de danger grave et imminent
- Le droit d'alerte et de retrait
- Les inspections